

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 61/022/2007 – ÉFAI

14 septembre 2007

Informations complémentaires sur l'AU 174/07 (EUR 61/015/2007 du 5 juillet 2007) et ses mises à jour (EUR 61/016/2007 du 23 juillet 2007 ; EUR 61/017/2007 du 26 juillet 2007 et EUR 61/019/2007, 14 août 2007) - Prisonniers d'opinion

TURKMÉNISTAN

Bayram Achirgueldiev (h), 20 ans

Nouryagdy Gaïrov (h), 27 ans

Alexandre Zouïev (notez la correction orthographique) (h), 27 ans

Souleïman Oudaïev (notez la correction orthographique) (h),
24 ans

Souleïman Oudaïev, témoin de Jéhovah, a été libéré. Selon les informations reçues, sa peine de dix-huit mois d'emprisonnement pour « *soustraction au service militaire* » a été commuée en appel, le 11 septembre, en une peine de deux ans avec sursis.

Il est rentré chez lui, dans un village situé à une centaine de kilomètres de la ville de Mary (est du pays).

Bien qu'il ne soit pas emprisonné, sa liberté est manifestement assortie d'un certain nombre de conditions : il doit verser 20 p. cent de son salaire à l'État et est tenu de formuler une demande d'autorisation officielle lorsqu'il souhaite sortir du district où il vit.

Bayram Achirgueldiev, Nouryagdy Gaïrov et Alexandre Zouïev, qui avaient été libérés en juillet, sont soumis à des conditions similaires – leur droit de circuler librement, en particulier, est restreint. Ils ne sont pas autorisés à quitter leur ville de résidence sans permission spéciale et doivent respecter un couvre-feu à partir de 22 heures. À Achgabat, la capitale, un témoin de Jéhovah a déclaré à Amnesty International : « *Ils sont traités comme des criminels* ».

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Amnesty International poursuivra son action afin que ces restrictions soient levées.